

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet 2023

(salle du conseil de la Mairie de Cussey-Sur-l'Ognon)

Présents (8) : Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN

Absents (4) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Laurence RICQ, Bertrand RUHIER

Pouvoirs (3) : Aude BETTINELLI à Elisabeth RABOLIN, Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER, Bertrand RUHIER à Sylvaine ROUX-STREIT

Secrétaire de séance : Elisa RENAUD

---

Ouverture de séance : 20h33

---

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 06 et 14 juin 2023
- Devis drapeaux pour mairie et écoles
- Devis numéros de maison
- Contribution FSL et FAAD
- Décision budgétaire modificative : remboursement des intérêts des emprunts
- Décision budgétaire modificative : avances de fiscalité directe locale
- Décision modificative budget bois : achat d'une parcelle boisée
- Demande de subvention du Comité des Fêtes
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juin 2023

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juin 2023.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2023

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2023.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

3) Devis drapeaux pour mairie et écoles

La commune doit faire l'achat de drapeaux pour la mairie et les écoles primaire et maternelle. Trois devis sont présentés. Il est précisé que les devis comprennent des fixations de façade, lesquelles doivent être retirées puisque la mairie en possède déjà.

Les trois devis présentés sont les suivants :

- Loir diffusion : pour un montant de 392.00€ HT sous déduction du porte-drapeau soit 339.00€ HT
- Promo drapeaux : pour un montant de 453.90€ HT sous déduction du porte-drapeau soit 408.90€ HT
- Manufacture des drapeaux « UNIC » pour un montant de 560.43€ HT sous déduction du porte-drapeau soit 523.81€ HT

Le Conseil souhaite retenir des hampes en bois au vu de la différence de prix (environ 100€ d'écart).

Le Conseil doit se prononcer sur l'acceptation d'un devis. Au vu de la différence de prix, le Conseil propose de retenir l'offre de Loir diffusion (sous déduction du porte drapeau).

Le Conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat des drapeaux auprès de Loir diffusion sans qu'il soit compris le porte-drapeau.

4) Devis numéros de maison

La commune doit faire l'acquisition de numéros de maison pour la rue des Corvées (1, 1A, 1B et 1C) et la rue des Ballottes (7, 7 bis, 7 ter, 9, 18, 19, 19A, 19B, 19 ter, 20, 4 et 4B).

Trois devis sont proposés :

- Signals pour un montant de 282.84€ TTC
- Bourgogne Franche Comté signaux pour un montant de 343.20€ TTC
- Adéquat l'achat public pour un montant de 330.00€ TTC

Il est proposé d'opter pour le devis de Signals.

Il est également proposé de retenir l'acquisition de nouvelles plaques, au besoin, pour un coût de 12,60€ HT par plaque maximum.

Le Conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat des numéros de maison auprès de l'entreprise Signals et laisse la possibilité à la commune d'acquérir de nouvelles plaques, au besoin, pour 12.60€ HT par plaque maximum.

5) Contribution FSL et FAAD

Le département du Doubs propose aux communes de verser une cotisation au titre du Fond de Solidarité Logement (FSL) et/ou au titre du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficultés (FAAD).

Le niveau de participation souhaité est de 0,61€/habitant pour le FSL et de 0,30€/ habitant pour le FAAD.

Après information, Grand Besançon Métropole peut, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Besançon, cotiser au FSL mais ne cotise pas au FAAD.

La commune de Cussey-Sur-l'Ognon, faisant partie de Grand Besançon Métropole, participera donc indirectement au FSL.

Le conseil procède au vote pour cotiser au FAAD seulement :

**Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 3**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une cotisation au FAAD.

6) Décision budgétaire modificative : remboursement des intérêts des emprunts

Il est nécessaire de prévoir **10 000€** au titre des dépenses de fonctionnement, associés au remboursement des intérêts d'emprunts pour l'année 2023. En conséquence, l'article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) du chapitre 66 (Charges financières) est crédité d'un montant de **10 000€** au titre des dépenses de fonctionnement.

Le budget communal, au titre de la section de fonctionnement, est alors excédentaire d'un montant de **39 090,25€**.

DF 66111 : +10 000€

Le Maire propose d'approuver la modification budgétaire ci-dessus relatée.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire.

7) Décision budgétaire modificative : avances de fiscalité directe locale

Suite au message de la perception du 27 juin 2023, il est nécessaire de prévoir un prélèvement par l'état de **934€**, correspondant à la hausse du taux de taxe d'habitation voté entre 2017 et 2019. En conséquence, l'article 7391118 (autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes) du chapitre 014 (atténuation de produit) est crédité d'un montant de **934€**.

DF 7391118 : +934€

Le Maire propose d'approuver la modification budgétaire ci-dessus relatée.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire.

8) Décision modificative budget bois : achat d'une parcelle boisée

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 14 Juin 2023, le Conseil a évoqué l'idée d'acquérir une parcelle boisée. Il est alors nécessaire de rectifier le budget bois afin de disposer des crédits nécessaires, en section d'investissement. Le budget bois, étant excédentaire en section de fonctionnement, il est proposé de définir une somme de **5 000€** en section d'investissement sur l'article 2117 (Bois et forêt) du chapitre 21 (Immobilisations corporelles).

Afin d'équilibrer ce budget bois, une somme de **24 840€** est affectée à la section 023 (virement à la section d'investissement) au titre des dépenses de fonctionnement et à la section 021 (virement de la section de fonctionnement) au titre des recettes d'investissement. Le budget bois reste excédentaire pour un montant de **38 909.09€**.

DF 023 : +5000€

RI 021 : +5000€

DI 2117 : +5000€

Le Maire propose d'approuver la modification budgétaire ci-dessus relatée.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire.

#### 9) Demande de subvention Comité des Fêtes

Aude BETINELLI, Elisabeth RABOLIN, Alexandre SOUL et Sylvaine ROUX-STREIT ne prennent pas part aux discussions ni aux votes puisqu'ils font partie du Comité des fêtes de Cussey-Sur-l'Ognon.

Le comité des fêtes demande une subvention à l'occasion des festivités du 14 juillet 2023.

Le montant sollicité est de 500€ pour financer l'animation musicale, auquel il conviendrait d'ajouter 167,80€ de SACEM.

Lors du vote du budget, la participation à l'animation du 14 juillet à hauteur de 500€ avait été prévue.

Le conseil procède au vote pour abonder en totalité la demande formulée par le Comité des fêtes, soit 667.80€.

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde la subvention demandée par le Comité des Fêtes.

#### 10) Questions diverses

L'habitat dédié aux personnes âgées : discussion autour des EHPAD, de l'habitat inclusif (mélange intergénérationnel), des résidences autonomes (résidence avec prise en charge publique, concernent des personnes autonomes avec des services communs), des résidences services (personnes non dépendantes avec des logements privés). Le PLU de Cussey-Sur-l'Ognon prévoit la possibilité d'implanter une résidence autonomie ou service.

Tennis : L'école a prévu des séances de tennis pour tous les enfants de l'école primaire. Le coût est de 5€ de l'heure à concurrence de 24 séances à l'année. Il est proposé de passer une convention avec l'association de tennis des Auxons qui va réaliser cette prestation, en les informant de l'état des terrains de tennis de Cussey/Etuz. .

Parallèlement, Monsieur le Maire se rapproche de la mairie d'Etuz pour avancer sur la rénovation du terrain de tennis. Il est rappelé que le terrain de tennis n'est pas à la libre disposition des usagers.

Contrat d'apprentissage : une demande de contrat d'apprentissage a été faite afin de valider un CAP petite enfance. Le Conseil Municipal ne souhaite pas réaliser de contrat de professionnalisation/d'apprentissage mais accepte de prendre des stagiaires. En effet, les contrats d'apprentissage ne sont pas adaptés avec notre structure scolaire, l'encadrement de l'apprenti ne pouvant être effectif sur un temps plein.

Réduction du tarif de la salle de convivialité : Des personnes ont loué la salle de convivialité. Ils souhaitent bénéficier d'une réduction du prix de location suite à un dysfonctionnement du réfrigérateur. Le Conseil se penche sur la révision du réfrigérateur et s'engage à prévenir les futurs locataires de ce dysfonctionnement. Concernant la demande de réduction, le Conseil Municipal propose une diminution de 25%.

Taxi : l'autorisation de stationnement de taxi numéro 1 de Cussey-Sur-l'Ognon est cédée par son propriétaire à un habitant d'Etuz à compter du 15 juillet prochain.

---

Fin de séance : 23h02

---

